

Réforme des masters MEEF et des concours : sous la « professionnalisation », la destruction du statut !

Depuis plus d'un an le ministère dévoile les diverses « briques » de la réforme d'ensemble des masters MEEF et des concours. Il vante la « professionnalisation » de la formation des futurs enseignants. Certains pourraient s'en réjouir, tel n'est pas le cas de la FNEC FP-FO. Quelle est la réalité de cette réforme ? La série de « questions-réponses » ci-après y répond.

1) Combien seront payés les étudiants de Master MEEF embauchés comme « contractuels » ?

Moins de 700 € nets par mois. Chaque heure de travail réelle sera payée moins que le SMIC horaire !

2) Les étudiants contractuels MEEF dits « alternants » serviront-ils de moyens de remplacement ?

OUI. Rien ne l'interdit dans la réglementation relative aux étudiants contractuels en MEEF (arrêté de 2013 fixant le cadre national des formations en MEEF, modifications de 2019 et 2020 incluses ; note de service du 27 novembre 2020 adressée aux recteurs, publiée au BOEN du 24 décembre). C'est donc possible et ceci a été explicitement avancé par les représentants du ministère dans les discussions.

3) Les étudiants MEEF lauréats des concours fonctionnaires stagiaires continueront-ils de bénéficier d'une réduction de leurs obligations réglementaires de service ?

NON. Actuellement les fonctionnaires stagiaires bénéficient d'une réduction de 50 % de leur ORS. Gain pour le ministère de ce passage à 100 % : environ 9000 postes (la moitié des postes mis aux concours dans le 1^{er} et le second degré).

4) Le recrutement en fin de M2 (au lieu du M1) entraînera-t-il une revalorisation de la rémunération ?

NON. Aucune revalorisation liée à la réforme des MEEF et concours n'est prévue.

5) Les étudiants « contractuels » MEEF auront-ils tous les mêmes emplois du temps ?

NON. Certains seront astreints à dispenser un plein service hebdomadaire d'enseignement (organisation « massée »), d'autres auront entre 6 et 12H (1^{er} degré) ou entre 3 et 9H (2nd degré) de service d'enseignement hebdomadaire (organisation « filée »)... Comme de plus les contrats annuels seront le plus souvent à cheval sur les années de M1 et M2, l'articulation des emplois du temps dans les masters MEEF sera extrêmement difficile, les conditions d'études en master seront dégradées et le volume horaire global de la formation ne pourra donc que baisser.

6) Quelles conséquences a l'obligation d'attribuer un tiers du volume d'enseignement en MEEF à des enseignants « praticiens » en poste dans le premier ou le second degré ?

Entre autres : – Pour atteindre les 30 %, les volumes horaires globaux de formation devront être revus à la baisse. – Les postes de 1^{er} et 2nd degré affectés dans les INSPÉ vont progressivement disparaître.

.../...

7) La réforme a-t-elle aussi des implications en Licence ?

OUI. Il est prévu de mettre en place des licences spécifiques en amont des nouveaux Masters MEEF, au moins dans un premier temps pour les étudiants se destinant à la filière PE.

8) La réforme affaiblit-elle la maîtrise des disciplines ?

OUI. L'oral disciplinaire ou pluri-disciplinaire qui restait est transformé en un entretien de « motivation » mené par des jurys hiérarchiques, non disciplinaires.

La réforme des MEEF et concours, c'est la destruction de la formation professionnelle initiale des enseignants, la mise en place d'une filière de contractuels Smicards, une attaque directe contre les concours et contre le statut.

Il y a urgence à lui barrer la route.

La FNEC FP-FO soutient la motion des coordonnateurs des parcours second degré de l'INSPE de Paris du 11 décembre 2020, qui refusent la réforme, dans ses objectifs, sa méthode, son contenu.

Elle appelle tous les collègues impliqués dans la formation des futurs enseignants, dans les INSPÉ comme dans les universités, à se réunir par tous les moyens possibles et à prendre position pour l'abandon de cette réforme.

Elle les appelle à rejoindre la grève du 26 janvier à l'appel de la FNEC FP-FO, de la FSU, de la CGT Educ'action, de Sud-Éducation et du SNCL-FAEN, pour y porter l'ensemble de leurs revendications.

Montreuil le 5 janvier 2021